

Outils de recherche des militaires français, tués, blessés, condamnés ou prisonniers au cours de la 1^{ère} guerre mondiale

Les différentes archives ont, à cause ou pour le centenaire de la Grande Guerre, procédé à la numérisation puis à la mise en ligne de nombreux documents susceptibles de contenir des informations personnelles sur les militaires français.

Suivant que le militaire soit toujours vivant après le conflit, décédé, blessé, prisonnier ou condamné, les sources à consulter peuvent différer.

1- la fiche de matricule

La fiche de matricule est le seul document retraçant le parcours des militaires du rang et des sous-officiers, les fiches de position des soldats ayant été détruites. Quelle que soit la situation de la personne (mort, blessé, condamné, etc.), la fiche de matricule est le 1^{er} document à rechercher. Les fiches de matricule sont rangées par classe de recrutement et par bureau de recrutement. La classe de recrutement correspond à l'année de naissance d'un individu auquel on ajoute 20 ans. Lors de son recrutement, chaque individu est affecté au bureau de recrutement le plus proche de sa résidence qui n'est pas forcément son lieu de naissance. Pour la période de la 1^{ère} guerre mondiale, ces fiches sont maintenant détenues par les archives départementales. Etablies par le Centre des Archives du personnel militaire de Pau, les fiches de matricule des individus recensés, ont été reversées aux archives départementales du département de recrutement lors du 90^e anniversaire des individus. Jusqu'en 1921, après l'autorisation de la commission nationale informatique et liberté, les fiches de matricules des militaires sont maintenant librement consultables en ligne sur le site des archives départementales ou sur le site du [Grand Mémorial](#) qui renvoie aux archives départementales. De 1922 à 1940, les fiches de matricules sont consultables au siège des archives départementales. Au-delà de 1940, il faut s'adresser au Centre des Archives du Personnel Militaire à Pau pour obtenir un état signalétique et des services de la personne recherchée. Les [Archives Nationales d'Outre-Mer](#) (ANOM) ont mis en ligne les fiches de matricules de personnes ayant le statut de citoyens français en Algérie, en Polynésie, à La Réunion par exemple. Sur le site de [Mémoire des Hommes](#), il est possible de consulter le recensement des engagés et des appelés des anciennes colonies françaises de 1866 à 1918 (bureaux d'Alger, de Constantine, d'Oran et du Maroc). Toutes les fiches de matricules ne sont pas indexées. Dans ce cas, il est donc nécessaire de rechercher le militaire dans la table alphabétique du bureau de recrutement de la classe concernée. Sur la table alphabétique, le militaire recruté est affecté d'un numéro de recrutement qui renvoie à la fiche de matricule intégrée dans un registre de matricule.

Fiches matriculaires et ... MAI 1923

Nom: **RUSCONI**
 Prénoms: **Claude, Clément** Surnom: _____

Numéro matricule du recrutement: **1143**
 Classe de mobilisation: **1901**

ÉTAT CIVIL.

Né le **10 avril 1881** à **Besançon**, canton
 du dit, département du **Doubs**, résidant
 à **Besançon**, canton du dit, département
 du **Doubs**, profession de **manœuvre**.

fil(s) **naturel** reconnu de **Jean** et de **Françoise, Jeanne, Pierrette**
Baphiste, Silvestre canton de **Besançon**, département du **Doubs**.

N° **149** de tirage dans le canton de **Besançon Nord**.

Source Archives départementales du Doubs

SIGNALEMENT.

Cheveux **ch**, sourcils **bruns**
 yeux **bruns**, front **Couvert**
 nez **moyen**, bouche **moyenne**
 menton **rond**, visage **ovale**
 Taille: 1 m. **65** cent. Taille rectifiée: 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES: _____

Degré d'instruction: { générale (1).
 militaire (2).

2- dossiers individuels des officiers :

Les officiers possèdent des dossiers individuels qui sont consultables au Service historique de la Défense dans la limite des délais légaux de consultation.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARCHIVES ADMINISTRATIVES. NOM: **Baudon**

DOSSIER N°: (9) **1044** PRÉNOMS: **François**

GRADE ET CORPS OU SERVICE: **Capitaine d'Infanterie Coloniale, tué à l'ennemi**

CHEMISE-BORDEREAU
 (Exécution de la Décision ministérielle du 3 mars 1899.)

NUMÉROS D'ORDRE. (2)	INDICATION DES PIÈCES.	NOMBRE de PIÈCES.	OBSERVATIONS.
1	État complet des services, accompagné de la photographie.....	1	(2) Reproduire les numéros d'ordre sur les pièces ou groupes de pièces.
2	Actes de l'état civil et pièces s'y rapportant.....	1	
3	Certificat de célébration de mariage et expédition du contrat.....		

Source SHD Vincennes

Pour accéder à ces dossiers ou plutôt à ces chemises-bordereaux, il est nécessaire de trouver la cote de rangement du « dossier » recherché parmi tous les inventaires qui sont consultables en ligne. Pour la période de la Grande Guerre, les [dossiers de carrière](#)

des officiers et des officiers supérieurs sont classés en 4 à 6 Ye. Les dossiers de pension de ces officiers sont classés en Yf. Les officiers généraux ont leur propre classement des « chemises-bordereaux » dans la sous-série Yd.

3- Fiches de « Mort pour la France » et « Non-mort pour la France » :

La loi du 19 octobre 1919 relative à la commémoration et la glorification des Morts pour la France au cours de la grande guerre a nécessité la création des fiches des « Morts pour la France » de couleur « blanche » ou « bulle » ainsi que les fiches des « Non-Morts pour la France » de couleur « verte ». Les conditions d'attribution de la mention « Mort pour la France » ont été fixées par l'instruction ministérielle du 11 janvier 1922 : *militaires tués à l'ennemi, morts des suites de blessures ou de maladies **contractées sur le champ de bataille, les médecins ou infirmiers ayant succombé à des maladies contractées au cours de soins donnés aux malades ou blessés dont l'acte de décès porte ou devrait porter la même mention « Mort pour la France » à la condition que le décès soit intervenu entre le 24 août 1914 et le 24 octobre 1919.*** En 2003, le site [Mémoire des Hommes](#) a mis en ligne environ 1 350 000 fiches de militaires ayant été déclarés « Morts pour la France » au cours de la 1^{ère} guerre mondiale. En 2014, sur le même site « modernisé », environ 94 000 fiches de militaires déclarés « Non-Morts pour la France » au cours de la 1^{ère} guerre mondiale ont été mises en ligne. Sur Mémoire des Hommes, les militaires décédés au cours de conflits plus récents sont également visibles.

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom..... *Mabile*

Prénoms..... *Gaston Emmanuel*

Grade..... *2e classe* *22^e Cie*

Corps..... *319^e Infanterie*

N° { *13272* au Corps. -- Cl. *1916*

Matricule. { *215* au Recrutement *d'Alençon*

Mort pour la France le *15 mars 1917*

L'amb. Longueil-Aumal (aid)

Genre de mort..... *Blessures de guerre*

Source Service Historique de la Défense

4- Les livres d'Or des communes du Ministère des pensions :

Toutes les fiches des « Morts pour la France » ont été établies par les dépôts des régiments dans le cadre du projet d'établissement des livres d'Or des communes du Ministère des Pensions. Les militaires considérés comme « Non-Morts pour la France » ne figurent pas sur ces livres d'Or car ils ne répondent pas aux conditions fixées par la loi du 19 octobre 1919.

Ces [Livres d'Or des communes](#) du Ministère des Pensions sont en réalité des listes des livres d'Or des communes puisque ce projet régalien n'a jamais été terminé du fait de l'approche de la 2^{ème} guerre mondiale. Ces listes sont visibles en ligne sur le site des archives nationales. Il existe aussi des dossiers par commune de ces livres d'Or qui rassemblent les courriers échangés entre les mairies et le Ministère des Pensions, ces dossiers sont consultables aux Archives Nationales.

Source Archives Nationales

MINISTÈRE
DES PENSIONS.

DIRECTION
DE LA LIQUIDATION.

BUREAU
DE L'ÉTAT CIVIL
Rue Oudinot, n° 8.

LIVRE D'OR.

Loi du 25 Octobre 1919.

COMMUNE DE *La Roche Venaux*

DÉPARTEMENT DE *Saône et Loire*

NOM ET PRÉNOMS.	DATE ET LIEU DE NAISSANCE.	RÉGIMENT ET GRADE.	DATE ET LIEU DE DÉCÈS.
<i>Baloy Jules</i>	<i>1^{er} Octobre 1877 St Point (Sud)</i>	<i>116^e R d'Inf 1^{er}</i>	<i>7 Novembre 1914 Hemmet (Belgique)</i>
<i>Benoit Claude Marie</i>	<i>30 novembre 1875 <u>La Roche Venaux</u></i>	<i>11^e R du Génie 1^{er}</i>	<i>27 Juillet 1917 Ernay (Aisne)</i>

Ces listes des livres d'Or ont été établies par commune en rassemblant les militaires qui sont nés dans ladite commune ou qui y résidaient à la mobilisation. Les listes des livres d'Or ont été diffusées à partir d'octobre 1929.

5- Les monuments aux Morts (MAM) :

Contrairement aux livres d'Or des communes du Ministère des Pensions qui sont issus d'un projet régalien avec des règles qui ont été généralement bien suivies, les inscriptions sur les Monuments aux Morts ont purement été établies localement lors de la construction du MAM d'où des multiples divergences. Il faut bien comprendre que si livres d'Or et Monuments aux Morts ont été constitués en parallèle, les livres d'Or l'ont été sur initiative gouvernementale tandis que les Monuments aux Morts sont issus d'une pulsion communale que l'Etat s'est efforcé d'encadrer en publiant divers décrets. La plupart des Monuments aux Morts ont été érigés entre 1922 et 1925. Les Maires n'ont pas attendu le feu vert de l'Etat pour faire graver sur les monuments les noms que la municipalité souhaitait y mettre. La 1^{ère} référence officielle concernant sur les inscriptions sur ces MAM date de 2006 où le sénateur du Doubs interrogeait le Ministère délégué aux anciens combattants qui indiquait que *les communes étaient vivement incitées à procéder à l'inscription des noms de « Morts pour la France »*. Plus récemment, la loi n°2012-273 du 28 février 2012 a fixé les conditions d'inscription sur les monuments aux morts. Pour cela, il faut répondre aux conditions fixées par l'article L 488 du code des pensions militaires.

6- Dossiers médicaux :

Les documents à caractère médical d'un militaire français blessé, dans la mesure où ces documents existent encore, sont à demander auprès du Service des Archives Militaires Hospitalières des Armées de Limoges qui possède également jusqu'au 4^e trimestre 1916 les contrôles nominatifs trimestriels par corps des malades traités dans les formations sanitaires. Le Val de Grâce possède également des archives hospitalières.

Source Service Archives Médicales Hospitalières des Armées

N° 225 MM de la Nomenclature générale.

NUMEROS				NOMS.	GRADES.	DATES			NOMBRE DE JOURNÉES.				MUTATIONS.	
DE RESISTE des entrées des malades.	MATRICULE.	DU BATAILLON ou de l'escadron.	DE LA COMPAGNIE ou de la batterie.			de L'ENTRÉE.	de LA SORTIE.	du DÉCÈS.	Mois	Mois	Mois	TOTAL.		
1	2	3	4			7	8	9	10	11	12	13		14
2317	40	6	Sollier	2 ^e cl	13/11	5/1								
3586	728	4	Polherat	d ^o	27/11	5/1							d ^o	
4224	41	5	Darid	d ^o	14/12	5/1							d ^o	
4398	507	5	Serville	d ^o	22/12	5/1							d ^o	
4542	1556	7	Millot	d ^o	3/1	5/1							d ^o	

Archivé au 8^e corps Dépôt de l'armée Chomville

7- Les registres d'état civil des décès des régiments et ambulances :

L'officier d'état-civil d'un régiment avait l'obligation d'établir les actes de décès des militaires décédés au sein de son unité. Le médecin-chef d'une ambulance avait la même obligation en ce qui concerne les militaires décédés dans son ambulance. Ces actes de décès ne devaient pas mentionner la mort violente (exécution capitale, duel ou suicide). Mensuellement, ces officiers devaient adresser au Ministre de la Guerre un extrait de chaque acte de décès.

Source Archives Nationales

N° 2
 Décès de Cottin
 Lieutenant
 25 août 1914
 Mort pour la France

L'an mil neuf cent quatorze le trois
 septembre à huit heures du matin
 étant à Vennezoy (Aisne et Moselle),
 Acte de décès de Jean Frédéric Joseph Marie
 Cottin sous lieutenant
 au 134^e Régiment d'infanterie
 domicilié en dernier lieu à Ecole spéciale militaire de St Cyr
 décédé à Rozeliewnes (Aisne et Moselle)
 le 25 ^{sept} septembre 1914 à heures du
 des suites de blessures reçues au combat
 fils de Henry Joseph Marie et de Katharine Elisabeth
 Stieglitz, domiciliés à Maçon, 20, Rue de Saône

Conformément à l'article 77 du Code civil, nous nous sommes transporté
 auprès de la personne décédée et assuré de la réalité du décès. Nous n'a-
 vons pu nous assurer de la réalité du décès.

Un mot ajouté : septembre.
 25

LA MAIRIE
 de Saint
 1915

Si l'acte de décès n'a pu être établi parce que, par exemple, il n'a pas été possible de réunir de nombre de témoin voulu (deux), l'officier d'état civil avait l'obligation de dresser un procès-verbal relatant les déclarations qu'il aura reçues

Source Archives Nationales

N° 1

L'an mil neuf cent quinze le seize septembre
 nous Georges Cicotel, officier d'administration gestionnaire
 de l'ambulance des deux premiers Corps d'Armée
 en cette qualité, les fonctions d'officier de l'état civil,
 Avons, sur le champ de bataille de Reims et en
 présence de M^{le} Médus, Major Général, Médecin Officier, 15^e Division, et en
 et M^{le} Médus, aide Major de l'Armée Financière, Médecin, Chef de l'Ambulance 9/8
 constaté le décès des militaires ci-après désignés, d'après les indications
 portées sur la plaque d'identité et autres effets dont ils étaient détenteurs.

NOMS ET PRÉNOMS.	DÉSIGNATION du corps.	Date et lieu de naissance	Plaque d' identité	GENRE DE MORT.	OBSERVATIONS.
Basley	Médus	5.1.27	1915	Mort pour	Famille :
Tecoud	129 Inf		Caen	la	?
Procès-verbal déclaratif de décès rendu le 11-7-17 par le Tribunal Civil de Caen Décès Fixé au 16. 11. 17 Transcrit à Rouen (Calvados) Le 11/ 9. 17					

Ces registres d'actes de décès et de procès-verbaux de déclaration de décès sont consultables aux Archives Nationales. Une petite partie de ces registres ont été photographiés et mis en ligne sur le site de Geneawiki.

Dans le cas où aucun témoin ne s'était présenté pour affirmer le décès, l'officier d'état-civil devait établir un acte de disparition. Ces actes de disparition ne sont pas transcrits sur un registre d'état civil mais ont été adressés au Ministre. Néanmoins, aux Archives Nationales, il existe 12 registres de disparition concernant essentiellement le 22^e régiment d'infanterie coloniale.

Source Archives départementales de Saône et Loire

ARMÉE d
8. CORPS D'ARMÉE
1^{re} DIVISION
29. BRIGADE

MODÈLE n° 8
Instruction ministérielle
du 23 juillet 1894.
Mise à jour au 30 avril 1912.
Format : 0^m,36 sur 0^m,18.

ACTE DE DISPARITION

Désignation
du corps
ou de
la formation. 134^e RÉGIMENT D'INFANTERIE

(1) Qualité du signataire de l'acte. Nous soussigné (1) *Chrétien Albert Marcel* Lieutenant Officier d'état civil et
Rocaué Hippolyte Lieutenant Commandant la 4^e Compagnie

(2) Nom et prénoms. certifions que le nommé (2) *Lapalus Jean Louis*,

(3) Nom et prénoms des père et mère. fils de (3) *Jean Marie*
et de *Marie Torét*

(4) Date et lieu de naissance. né le (4) *19 Janvier mil huit cent quatre vingt dix* à *Montmelard*, c. de *Palau*
département de *Saône et Loire* (5) *Soldat de 2^e classe*

(5) Grade. inscrit sous le n° *20420* du registre matricule, a disparu le (6) *sept juillet mil neuf cent quinze*
à *La Vaux et Ferval*, commune de *Marlotte* (Meuse) et que, depuis cette époque, toutes

Ces actes de disparition sont consultables aux archives départementales.

8- Jugements déclaratifs de décès :

Concernant les militaires disparus pour lesquels l'officier d'état civil d'une unité n'a pu établir un acte décès, il est nécessaire que l'institution judiciaire établisse cet acte. Le jugement déclaratif de décès répond à ce besoin. Après la lecture du procès-verbal de constatation de décès, de l'acte de disparition, du rapport d'un des juges du tribunal de 1^{ère} instance du lieu de résidence, le procureur de la République du lieu de résidence du militaire disparu prononce le jugement déclaratif de décès du militaire disparu, fixe la date de décès, indique que l'acte de décès portera le mention « Mort pour la France » et ordonne que ce jugement soit transcrit sur le registre d'état de la commune de résidence.

Jugement déclaratif de décès

Le Procureur de la République soussigné ; Vu la lettre de Monsieur le Ministre de la Guerre en date du 2 avril 1921, et les pièces annexées ;
Vu les articles 89, 90, 91 et 92 du Code civil et la loi du 3 Décembre 1918, et 25-6-1919, A. 9
Requiert qu'il plaise au Tribunal, sur le rapport de l'un de Messieurs les Juges comme a été dit, rendre un jugement déclaratif de décès du Sieur :-
Brunet (Georges, soldat, 134 de ligne. - , né le 19 septembre 1895 ,
à Saint-Gengoux-de-Scissé , profession de Cultivateur ,
domicile à La Salle - fils de Claude, décédé
et de Bordat (Antoinette), décédée aussi
célibataire, (veuf) âgée de ans

Ce jugement officialise le décès du militaire disparu. Les archives départementales possèdent ces documents classés dans la série U.

9- Les Journaux de Marche et des opérations (JMO) :

Il existe beaucoup de Journaux de Marche et de Opérations aussi bien pour des unités d'infanterie, d'artillerie, des services de santé, des brancardiers, des prévôtés, etc. Ces JMO constituent une très importante source d'informations concernant plusieurs aspects : le déroulé des opérations, les pertes, les effectifs, les citations, etc.

<p>25 Août Combat de Rozelieures</p>	<p>Continuation de l'offensive. objectif de la DI la ligne Bois de Rethimont, bois du Haut du Mont. Le 13^h attaque sur le bois de Rethimont après avoir pris Rozelieures attaque soutenue par ADIS sur les côtes d'Essey et vers le bois Chenerien. 3^e Bataillon 1^{er} ligne, 2^e Bataillon à droite du village 1^{er} Bataillon ^{qui a repris au 25^h} à gauche du village. Un pont sur l'Essey. L'ennemi occupe la lisière du village et des tranchées à l'ouest de la forêt de Rithimont. Le village est repris après un brillant combat Mais au sortir du village le mouvement en avant est difficile. Cependant la 8^e C^{ie} arrive à 19^h00 des</p>
--	--

Source Mémoire des Hommes

Tous ces [Journaux des Marches et Opérations](#) sont visibles sur le site Mémoire des Hommes.

10- Archives du Comité international de la Croix Rouge (CICR) :

Les archives du [CICR](#) concernent les fiches de militaires ou de civils, en particulier les militaires français prisonniers, décédés dans les camps d'internement ou transférés en France via la Suisse pour certains blessés.

LEB
Lebarbey Eugène
 sergt 31 inf.
 P
 69325
 Source CICR

Ces documents se présentent sous la forme de listes et/ou fiches individuelles de militaires faits prisonniers ou pour certains s'étant volontairement rendus à l'ennemi.

Le numéro P 69325 mentionné sur la fiche ci-dessus renvoie à un ou plusieurs documents du type présenté ci-dessous.

fiche # Buirel

Central-Nachweise-Büro. Me.

15.8.16 - 10 - 19 AOU 1916 + 5416

Nachlassliste,

<u>Lamy, Alcide,</u>	Sold. 155. Jnf. Rgt.	Nachlass: -----
verst. 12.7.16. beard. Meschede?	3. Komp.	
Grabskreuz 157.		
<u>La Puillier, Marcel,</u>	Sold. 37. Jnf. Rgt.	" vorhanden
verst. 19.4.16.		
<u>Le Parc, Joseph, Marie,</u>	Sold. 262. Res. J.R.	" "
verst. 21.11.15	17. Komp.	" "

Source CICR

Sur le document ci-dessus, on apprend que le soldat Le PARC Joseph du 262^e régiment d'infanterie est décédé le 21/11/1915.

11- La gazette des Ardennes :

Ce journal, rédigé en français, a été distribué dans les zones occupées par les allemands. Entre avril 1915 et décembre 1918, en sus des articles, ce journal a publié des listes de militaires français prisonniers, décédés ou rapatriés en France.

KENIGSBRUECK N.S.	
(Suite.)	
Ferro François, Villefranche-a-Mar (Alp-Mar.), inf. 78.	Gousseau Théophile, Croix-Chapeau (Char-Inf.), inf. col. 8
Euillay Gustave, Le Perreux (Seine), infanterie 4.	Grandagnac Paul, Aux-Aubres (Aveyron), infanterie 82.
Fautry Léonard, Wimeroux (Pas-de-Calais), cap., inf. 102.	Grave Eugène, Beauvais (Oise), cap., infanterie 162.
Figuier Pierre, Paris, infanterie 82.	Gravelet Joseph, Paris, cap., infanterie 82.
Flaury René, Nantes, infanterie 82.	Grégoire Paul, Manerbes (Vaucluse), infanterie 46.
Flaury Gaston, Vincell (Loire-et-Cher), infanterie 112.	Grenet Charles, Paris, cap., infanterie 4.
Florentin Edmond, Fayères (Mthe-et-Mos.), inf. 162.	Gréle Michel, Paris, infanterie 4.
Flourit Georges, Aumessas (Gard), infanterie 46.	Gressier-Charlemagne, Demouline (Nord), infanterie 82.
Follenfant Prosper, Paris, caporal.	Grippier Georges, Paris, infanterie 162.
Forget Armand, Traize-Septiers (Vendée), inf. 91.	Grisson Oswald, Bury (Oise), infanterie 162.
Foubert Auguste, Chateau-Billy (Loire-et-Cher), inf. 112.	Guérin Maurice, Paris, infanterie 82.
Foucault Victor, Montreuil (Seine), serg., infanterie 82.	Guibert Marius, Pantin (Seine), infanterie 162.
Fouché Louis, Lhonnaizé (Vienne), infanterie 112.	Guichard Georges, Meun-a-Loiret (Loire), cap., inf. 46.
Fougère Adrien, Paris, cap., infanterie 46.	Guilbaud Marcel, Plessis-Pont-St-Martin (Loire-Inf.), inf. 4.
Fougère Achille, Boaville (Seine-Inf.), infanterie 82.	Gullet Auguste, Aizenay (Vendée), infanterie 91.
Franchet Arthur, Nain-sur-Breuvois (Loire-et-Cher), inf. 112.	Gullet Lucien, Birmy-a-Loire (Loiret), infanterie 82.
Basilier Julien, Montrichard (Loire-et-Cher), infanterie 82.	Guliot Marcel, Pont-a-Yonne (Yonne), infanterie 82.
Galepin Bruno, Nemours (Seine-et-Marne), infanterie 82.	Guina Aubin, Grand-Montreuge (Seine), infanterie 162.
	Guitard Antoine, La Porcherie (Hte-Vienne), inf. 162.
	Guyardeau Edouard, Fontenay (Seine), infanterie 162.
	Haurly Eugène, Paris, cap., infanterie 4.

Source Université d'Heidelberg

Ce journal est consultable sur le site de l'université d'[Heidelberg](http://www.uni-heidelberg.de).

12- base Léonore :

La base [Léonore](#) donne accès aux dossiers nominatifs des personnes nommées ou promues dans l'Ordre de la Légion d'honneur depuis 1802 et décédées avant 1977.

LÉGION D'HONNEUR.
NUMÉRO DE LA MATRICULE: 104.259
NUMÉRO DU CERTIFICAT D'INSCRIPTION: 15.802

Nom : *Désiré*
Prénoms : *Alexandre, Joseph, Désiré*
Qualité ou grade. : *médecin Principal de 2^{me} classe - Place de Grenoble*
né le. *21 Mai 1873*
Rivesaltes (Pyrenées occidentales)

a été promu au grade d' **Officier** de la Légion d'honneur
par décret du *28 DEC 1921* rendu sur le rapport
du Ministre de la guerre
pour prendre rang du _____

Source base Léonore

13- Les archives judiciaires militaires :

Pour la Grande Guerre, les dossiers de conseils de guerre des [fusillés](#) (civils, militaires étrangers, militaires français) sont consultables en ligne depuis 2014 sur le site de Mémoire des Hommes. Tous les autres dossiers de conseils de guerre sont consultables au Service Historique de la Défense à Vincennes. Pour les conseils de guerre de la Grande Guerre, il faut consulter la sous-série 9 J pour les conseils de guerre de Paris, 10 J pour les conseils de guerre des régions militaires, 11 J pour les [Conseils de Guerre aux Armées](#), 12 J pour les conseils de guerre d'outre-mer.

N° 979 DE LA NOMENCLATURE GÉNÉRALE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. (FORMULE N° 28.)

DATE	de dépôt.....	3 avril 1918	
	de l'ordre d'informar.....	9 avril 1918	
	de la remise au rapporteur.....	9 avril 1918	
	de la remise par le rapporteur.....	7 mai 1918	(A) 2 ^e Division d'Infanterie
	de l'envoi à l'Etat-Major.....	17 mai 1918	N° de la plainte : 93
	de la notification.....	23 mai 1918	du jugement : 88
	de la séance.....	23 mai 1918	640

CONSEIL DE GUERRE.

INVENTAIRE des pièces de la procédure suivie contre le membre
Oberli Thomas soldat 3^e au 308^e R. I.

inculpé de abandon de poste par mutilation volontaire
en l'absence de l'ennemi.

Source SHD - 11 J 374

Suivant les cas, ces archives sont constituées de minutiers, de dossiers de procédure, de registre des jugements ou des plaintes et d'autres documents divers comme les registres d'enregistrement B1 (extrait de casier judiciaire). La sous-série 11 J dédiée aux conseils de guerre aux Armées qui ne fonctionnent qu'en temps de guerre, est majoritairement structurée par division d'infanterie qui est le niveau « habituel » des procédures en conseils de guerre temporaires.

14- Les dossiers de recours en grâce :

Les archives du Ministère de la Justice contiennent, entre autres, les recours en grâce adressés au Président de la République et en particulier ceux des militaires français. Ces dossiers sont consultables aux Archives Nationales. Pour la période de 1900/1916, il existe un inventaire-index réalisé par Danis Habib qui liste les [recours en grâce](#) archivés sous les cotes BB /24/2085 à 2122.

<p style="text-align: center;">MINISTÈRE DE LA JUSTICE.</p> <p style="text-align: center;">DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRÂCES.</p> <p style="text-align: center;">2^e BUREAU</p> <p style="text-align: center;">N° 40 S. 1917.</p> <p style="text-align: center;">Enregistré le 1917</p> <p style="text-align: center;">RENSEIGNEMENTS</p> <p>Demandé le _____ au Proc. gén. de _____ au Ministre de _____</p> <p style="text-align: center;"><u>Recours Guerre</u> 10 JAN 1917</p>	<p style="text-align: center;">RECOURS EN GRÂCE.</p> <p>COUR D'APPEL de _____</p> <p>COUR D'ASSISES de <u>Guerre</u></p> <p>TRIBUNAL de _____</p> <p style="text-align: center;">Le nommé <u>Barby Paul Louis</u></p> <p>condamné le <u>30 sept 1916</u> à <u>la peine de mort</u> pour <u>abandon de poste</u></p>
---	---

Source Archives Nationales

Les dossiers des années 1917 et suivantes sont également consultables aux Archives Nationales mais sous les cotes [19850440](#) pour l'année 1917, [19850784](#) pour l'année 1918, [19850785](#) pour l'année 1919. Tous ces recours en grâce ont été enregistrés sur des registres qui renvoient aux dossiers individuels via un numéro d'enregistrement

correspondant à une année d'enregistrement. Les registres d'enregistrement des recours en grâce sont consultables en BB 28/274 pour 1914 jusqu'à BB 28/283 pour décembre 1918.

15- Les historiques des régiments :

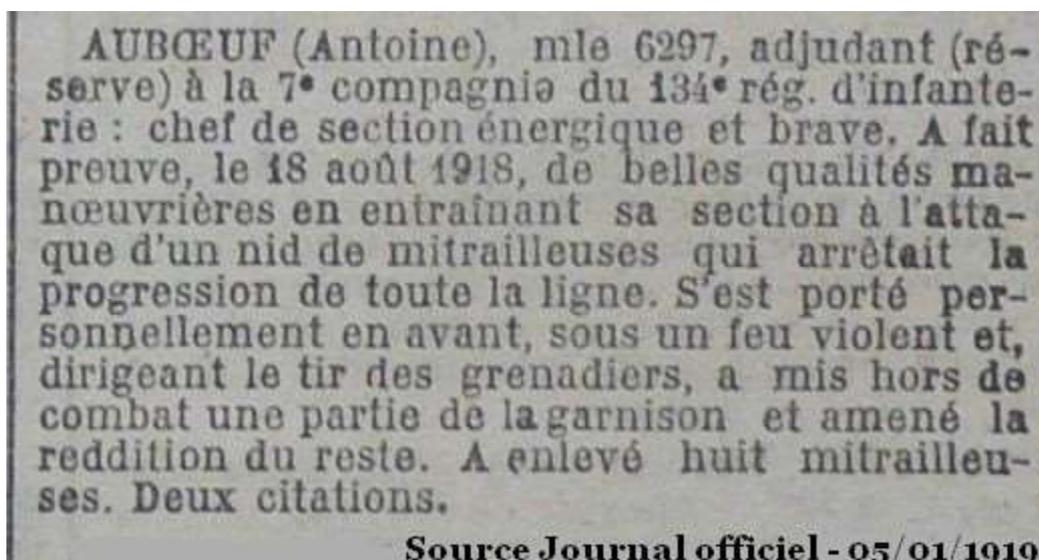
A l'issue de la Grande Guerre, des [historiques régimentaires](#) ont été rédigés. Etablis à partir des Journaux de Marche et Opérations, ce sont des condensés de l'action militaire des unités durant le conflit. Suivant le cas, sont également mentionnés les citations de l'unité et la liste des morts de ladite unité.



Les historiques régimentaires sont en ligne sur le site de la Contemporaine ou sur Mémoire des Hommes. Ces historiques relatent les faits d'armes glorieux des unités.

16- Le journal officiel et ses suppléments :

Pendant le conflit et après, le journal officiel a publié des listes de militaires inscrits sur de tableaux spéciaux pour la Légion d'honneur et la médaille militaire avec les citations inhérentes. Certaines années, ces listes de militaires décorés ont été regroupés dans les suppléments du journal officiel. ([gallica-journal officiel](#))



Ces listes sont parues de 1914 à 1925. Beaucoup de ces décorations ont été attribuées à titre posthume en application du décret du 1^{er} octobre 1918.

17- La base des sépultures de guerre :

Cette base, gérée par le pôle Sépultures de Guerre de Metz qui fait partie de l'Office National de Anciens combattants et Victimes de Guerre, contient environ 700 000 noms (civils ou militaires) de personnes inhumées dans les nécropoles nationales, les carrés militaires communaux et les cimetières militaires à l'étranger. Cette base est consultable en ligne depuis le site de Mémoire des Hommes à travers la base « [Sépultures](#) ».

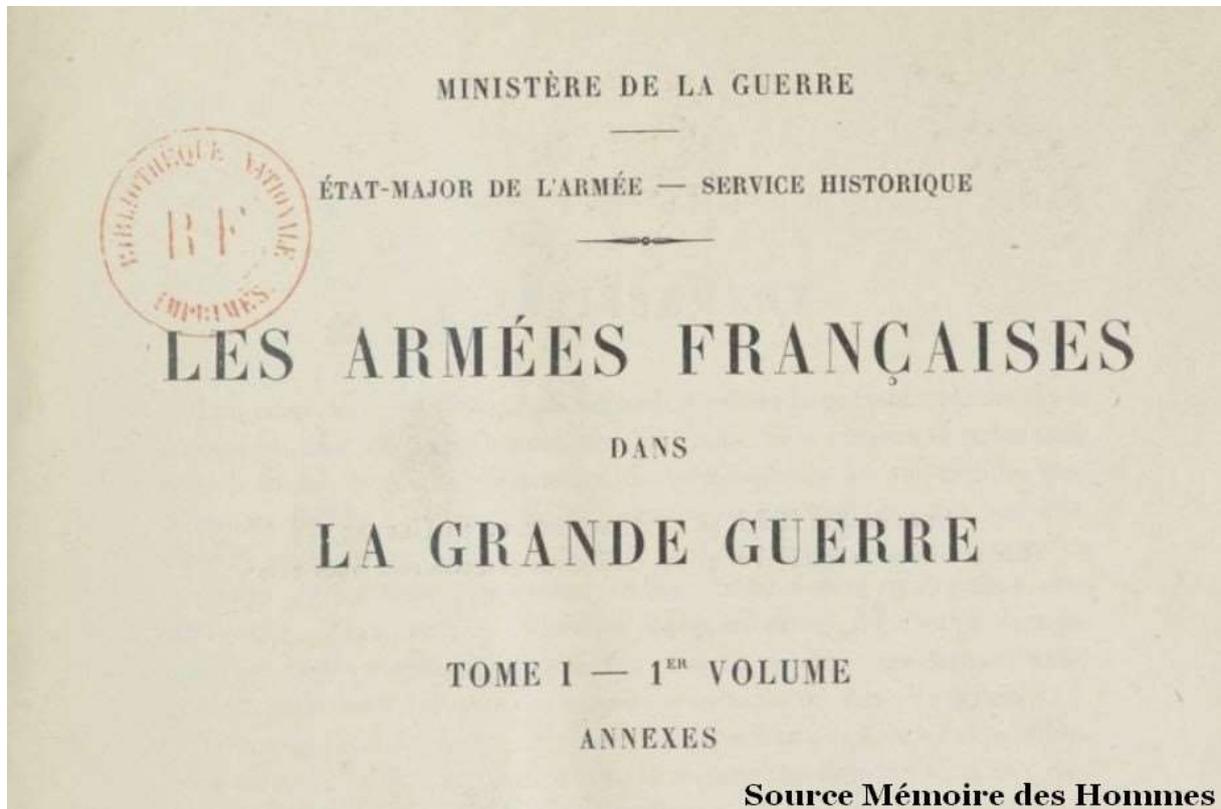
DÉPARTEMENT DE l'Alsace Source - Pôle des Sépultures de Metz
Commune de Longueval Liste des Militaires inhumés au Cimetière de Communal de Longueval

N° DÉFINITIF	N° ANCIEN	NATIONALITÉ	NOM ET PRÉNOMS	RÉGIMENT COMPAGNIE ESCADRON OU BATTERIE	RECRUTEMENT ET CLASSE	LIQU DE DÉCÈS	LIEU de la 1 ^{re} INHUMATION	DATE DE TRANSFERT au Cimetière	OBSERVATI
61	92	Français	Hoibert Emmanuel			1. 11. 16	En. nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000		
62	93	do	Cientet Théodore			1. 11. 16			
63	94	do	Tournier Baptiste			1. 11. 16			
64	96	do	Lozer Paul			1. 11. 16			

La base de données a été établie, en particulier, à partir des registres des tombes militaires par commune. Ces registres mentionnent les exhumations faites après-guerre lors de la création des nécropoles nationales.

18- Les Armées françaises dans la Grande Guerre (AFGG) :

Réalisé par le Service Historique de l'Armée entre 1922 et 1939, cet ensemble de 107 volumes usuellement appelé les [AFGG](#), rassemble récits, documents, cartes des opérations menées par les Armées françaises entre 1914 et 1918.



S'ils ne parlent pas individuellement des soldats, ces volumes contiennent beaucoup d'informations. On peut y trouver les ordres de bataille des grandes unités, c'est-à-dire la composition d'une Armée, d'un Corps d'Armée, d'une division. On peut y trouver les ordres des grands chefs militaires, des cartes, etc.

19- Divers :

Sur internet, il existe certains sites ou blogs qui sont très intéressants à consulter comme celui du [Parcours du combattant 14-18](#) qui permet de comprendre toutes les étapes de la vie militaire par lesquelles passaient les hommes de cette époque en explicitant les lois sur le recrutement, comme celui du [Chtimiste](#) sur lequel on peut voir des centaines de photos de soldats, comme celui de [MémorialGenWeb](#) qui recense les militaires inscrits sur les monuments à mort, comme celui d'Ancestramil qui fournit, par exemple, la localisation des communes par [bureau de recrutement](#), comme celui des [tableaux d'honneur de l'illustration](#).

Bien entendu, les documents personnels, les carnets de campagne, les livres, la presse ancienne sur Gallica ou sur Retronews, les annuaires des officiers de l'Armée française, le Journal des mutilés, réformés et blessés de guerre constituent des sources à consulter.